

# Convention de partenariat

entre

**l'Académie d'Aix-Marseille**

et

**Electricité de France**

**Direction Régionale de l'Emploi  
Méditerranée**



Entre les soussignés :

**L'Académie d'Aix-Marseille**, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Représentée par **Jean-Paul de GAUDEMAR**, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,

d'une part,

Et,

**Electricité de France**, Direction Régionale de l'Emploi Méditerranée 10, Avenue Viton  
13482 Marseille Cedex 20

Représentée par **Hugues de JUBECOURT**, Directeur Régional de l'Emploi Méditerranée d'EDF

d'autre part,

### **Il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit**

La présente convention de partenariat entre EDF en région Méditerranée et l'Académie d'Aix-Marseille tout en s'inscrivant dans la continuité des actions déjà menées par la volonté des parties signataires, vise à affirmer la coopération la plus large possible en faveur de l'éducation et de la formation et en particulier par l'apprentissage.

Dans la région Méditerranée, à fort potentiel en développement économique et technologique, la formation tant initiale que continue reste un atout majeur pour l'insertion des jeunes et pour les entreprises et pour l'avenir dans la compétitivité et la défense de l'emploi.

L'implication d'entreprises pour l'enseignement contribue également à relever le défi des évolutions rapides dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

C'est dans ce contexte qu'EDF et l'Académie d'Aix-Marseille souhaitent renforcer leur collaboration.

## Préambule

### **Le cadre national**

Le Ministère de l'Education Nationale développe depuis de nombreuses années un partenariat renforcé avec les principaux représentants du monde économique, qu'il s'agisse notamment de branches professionnelles ou de grandes entreprises.

C'est ainsi qu'il a signé un accord de partenariat avec la Direction nationale d'EDF le 05 novembre 1994.

En matière d'éducation et de formation, EDF a pris ces dernières années un certain nombre de nouveaux engagements.

EDF et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont signé le 30 avril 2002 un accord de partenariat afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité et au développement durable, à travers des conférences en établissements scolaires. Cet accord est inscrit dans l'un des vingt engagements de service public d'EDF :

- EDF s'est engagé, en signant avec d'autres grandes entreprises la « charte de l'apprentissage » le 9 juin 2005, à développer une politique d'apprentissage lui permettant de figurer parmi les 5 premières entreprises françaises reconnues pour leur investissement dans le domaine de l'apprentissage.
- l'accord EDF « Formation tout au long de la Vie Professionnelle » du 24 février 2006, réaffirme l'engagement de l'entreprise et de ses partenaires sociaux dans la formation et le développement de compétences de ses salariés.
- EDF a signé le 22 novembre 2006 la « charte de la diversité » afin de témoigner de son engagement en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au travers des recrutements et de la gestion des carrières.
- EDF fait partie des quarante grandes entreprises mondiales à avoir signé, le 13 décembre 2006, la « charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'Education » en faveur des élèves des établissements d'Education prioritaire ou des élèves les plus modestes.

## **La convention :**

EDF et l'Académie d'Aix-Marseille s'étant rapprochés, ont convenu d'établir une convention de partenariat, en cohérence avec les orientations nationales.

EDF et l'Académie d'Aix-Marseille affirment leur volonté de renforcer leur partenariat pour mieux répondre aux attentes et aux besoins en formation dans leurs domaines de compétence respectifs.

Outil de dialogue et d'actions, cette collaboration s'inscrit dans l'objectif partagé d'agir de la manière la plus pertinente et la plus efficace en faveur de l'éducation et de la formation.

## **La convention s'articule autour de trois grands thèmes :**

- **L'information des jeunes et des enseignants,**
- **La formation,**
- **L'insertion.**

## **Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Informer les jeunes et leurs enseignants sur l'énergie, son environnement et ses métiers**

#### **1.1 Développement Durable et Maîtrise de l'Energie**

**En matière de Développement durable l'enjeu est de renforcer la sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement, à la promotion des technologies propres et aux économies d'énergie.**

#### **. Mise en œuvre de la campagne « Enjeux énergétiques et développement durable »**

Cette opération est aussi une déclinaison régionale de la convention nationale de partenariat entre EDF et l'Education Nationale.

Organisée sous forme de conférences en écoles, menées avec les enseignants, cette campagne a pour objectif de sensibiliser les élèves des collèges et des lycées au respect de l'environnement, à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des programmes scolaires d'histoire-géographie, de sciences de la vie et de la terre, et de sciences-physiques.

Le contenu et la documentation associés aux animations permettent de constituer un ensemble de ressources pour des travaux inter-disciplinaires.

L'Académie et EDF conviennent, eu égard à l'importance de la thématique « Maîtrise de l'Energie », d'associer à cette démarche les collectivités, les organismes et les associations (Conseil Général, CCI, Chambres des Métiers, Installateurs...) fortement impliqués dans la promotion du Développement Durable.

## 1.2 Sécurité

**En matière de Sécurité l'enjeu est la prévention des risques électriques, domestiques et aux abords d'ouvrages EDF.**

. Mise en œuvre en région PACA de l'animation « branche-toi sécurité »

Cette opération est une déclinaison régionale de la convention nationale de partenariat entre EDF et l'Education Nationale.

Animées par des experts, ces interventions ont pour objectif d'informer les élèves de classes primaires des précautions à prendre avec l'électricité.

. Sensibilisation à la sécurité aux abords d'ouvrages hydrauliques

### Accueil sur sites

L'objectif des visites de classes est de sensibiliser les élèves ou les étudiants à la sécurité aux abords d'ouvrages EDF. Ces actions sont soumises aux règles nationales de sécurité. Elles peuvent être limitées quantitativement à cause de contraintes conjoncturelles (exemple : Plan VIGIPIRATE).

### Conférences en Ecoles

Les conférences «Rivières Barrages et énergies électriques» destinées aux classes primaires animées par EDF portent sur les dangers électriques et sur la sécurité en amont et en aval des barrages hydrauliques.

En complément de ces campagnes d'information et de sensibilisation, EDF met à disposition des enseignants, des supports pédagogiques (cahier d'activités, affiches, vidéo...) accessibles à leur demande sur le site Internet [www.edf.com](http://www.edf.com), sous la rubrique enseignant.

## 1.3 Connaissance du monde de l'entreprise

### **Découverte des métiers et des formations pour y accéder**

Pour les élèves, la connaissance du monde de l'entreprise :

- permet de développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs de l'entreprise, lieu de création de richesses et de développement personnel.
- permet de mieux s'informer et s'orienter en ayant une vision plus claire des métiers vers lesquels ils peuvent se diriger, et des enjeux de fonctionnement d'une entreprise.
- motive et accroît leur désir d'apprendre, pour faciliter leur insertion dans la vie active.

### Accueil des jeunes en entreprises :

EDF participera à améliorer l'information sur le monde de l'entreprise par l'accueil de jeunes en stage au sein de ses unités.

Seront accueillis en priorité, les élèves de l'option « découverte professionnelle trois heures » en collèges, et les élèves des modules « découverte professionnelle 6 heures » en lycées, visant à permettre aux élèves de découvrir :

- des métiers
- des organisations d'entreprises
- des lieux et des modalités de formation initiale scolaire et étudiante
- des modalités de la formation par apprentissage.

Il est à noter que pour les élèves relevant de l'option « découverte professionnelle trois heures », il s'agit de découvrir la diversité de la palette des métiers et des formations proposées.

En revanche, pour les élèves relevant des modules « découverte professionnelle six heures », il s'agit de se préparer à poursuivre ensuite un parcours de première formation diplômante au sein d'un lycée professionnel ou d'un CFA (CAP ou BEP).

EDF pourra accueillir également des élèves de séquences éducatives de classes de 3<sup>ème</sup> ou de lycées souhaitant à l'occasion de stages mieux s'informer sur les métiers relevant plus spécifiquement d'EDF.

Sur le territoire de l'Académie d'Aix-Marseille, les unités d'EDF représentent principalement :

- les métiers du commercialisateur d'énergie notamment sur les plateaux d'accueil clientèle
- les métiers du distributeur d'énergie présent en sites d'exploitation et de technique clientèle.
- les métiers du producteur d'énergie hydraulique présent sur des sites souvent isolés plus difficiles d'accès aux stagiaires.

EDF contribuera ainsi au développement de l'attrait des filières scientifiques. L'accès de ces métiers techniques aux filles sera développé.

A l'occasion de ces différents stages de découverte des métiers, les jeunes pourront également s'informer sur les modalités des formations professionnalisantes en alternance, que ce soit sous statut scolaire ou étudiant (notamment CAP, BEP – BAC PRO, BTS ou stages professionnalisants dans un cadre universitaire) ou par apprentissage.

#### **1.4 Connaissance du monde de l'entreprise, de ses métiers et de ses formations par les enseignants.**

EDF souhaite accompagner ces démarches vis-à-vis des jeunes par des rencontres de toute nature avec le corps enseignant.

Pourront ainsi être organisées, à l'initiative de l'Education Nationale ou d'EDF, des conférences débat ou des rencontres dans les établissements scolaires ou dans des sites d'EDF.

Les thématiques abordées seront :

- l'énergie
- les économies d'énergie et la maîtrise de la demande d'électricité ( MDE )
- les énergies renouvelables ( ENR )
- les métiers d'EDF
- les formations professionnalisantes en lycée professionnel ou technologique sous statut scolaire ou étudiant
- les formations initiales par apprentissage

Pour ce qui concerne les enseignants responsables de l'option « découverte professionnelle 3 heures » ou de modules « découverte professionnelle 6 heures », une préparation des visites en entreprise ou de la venue de professionnels d'EDF dans les collèges ou dans les lycées professionnels sera systématiquement réalisée avec une évaluation partagée.

**Article 2 : Développer une formation initiale de qualité, scolaire ou étudiante, notamment par apprentissage puis une formation tout au long de la vie est un objectif partagé par les signataires.**

### **L'Académie et EDF agissent pour organiser une formation adaptée**

Outre les actions décrites dans l'article 1 de la présente convention concernant l'information sur les métiers et l'apprentissage, EDF s'attachera à offrir les meilleures conditions de stage, par un tutorat et un programme adapté à chaque jeune accueilli, en cohérence avec le diplôme préparé.

A titre d'exemples, les principaux diplômes permettant d'accéder aux métiers EDF sont :

*BAC PROFESSIONNEL Maintenance des Equipements Industriels (MEI)*

*BAC PROFESSIONNEL Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés (ROC)*

*BAC PROFESSIONNEL Service Accueil*

*BAC PROFESSIONNEL Vente*

*BTS Mécanique et Automatismes Industriels*

*BTS Electrotechnique*

*BTS Maintenance Industrielle (MI)*

*BTS Contrôle Industriel – Régulation automatique (CIRA)*

*BTS Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés (ROC)*

*BTS Chimie*

*BTS Hygiène Propreté Environnement*

*BTS Management des Unités Commerciales (MUC)*

*Etc...*

EDF et l'Académie conviennent de favoriser, dans ce cadre, l'accueil des élèves des établissements des quartiers sensibles ainsi que celui des élèves handicapés.

## **2.1 Développer les formations professionnelles initiales en alternance sous statut scolaire ou étudiant**

EDF accueille les élèves en période de formation en entreprise ou en stage en entreprise relevant des lycées professionnels ou technologiques en développant en partenariat avec les établissements concernés, *une meilleure organisation dans la réalisation de ces PFE ou stages (liaison entre enseignants et tuteurs ; participation des tuteurs dans l'évaluation des élèves ; contrôle en cours de formation).*

EDF pourra utiliser notamment *la banque de stages en entreprise mise en place par l'Académie d'Aix-Marseille sur le site du Rectorat avec un lien direct sur les sites d'EDF sur Internet.*

## **2.2 Participation à des jurys d'examen**

EDF pourra désigner des collaborateurs pour participer à des jurys d'examen dans les filières qui relèvent de leurs compétences professionnelles.

## **2.3 Développer une politique d'apprentissage de qualité**

La politique de développement de l'apprentissage d'EDF élaborée en juillet 2006 s'inscrit dans le fort développement de la formation de jeunes par la voie de l'alternance impulsé par les pouvoirs publics qui demandent aux entreprises de plus de 250 salariés d'accueillir des jeunes en formation à hauteur de 3% de leurs effectifs d'ici deux ans

EDF se trouve confronté d'une part à des enjeux internes démographiques de renouvellement des compétences et d'autre part à des enjeux externes sociétaux de lutte contre le chômage et contre l'exclusion des jeunes.

Avec comme ambition de figurer parmi les 5 premières entreprises françaises reconnues pour leur investissement dans le domaine de l'apprentissage EDF affiche 5 orientations politiques :

1. Faire de la formation des jeunes une mission à part entière de l'entreprise, partagée par toutes les directions.
2. Développer l'apprentissage à tous les niveaux de diplômes aux côtés de la formation initiale en alternance sous statut scolaire et diversifier les candidatures
3. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
4. Mobiliser les maîtres d'apprentissage et reconnaître leur investissement
5. Faire de l'alternance une opportunité d'enrichissement du dialogue social, notamment au niveau local.

Les métiers d'EDF correspondent plus spécifiquement aux domaines suivants : *Electrotechnique – Automatisme – Génie Thermique – Maintenance Industrielle – Physique nucléaire – Ingénierie – Accueil clientèle*

Afin de mettre en œuvre cette politique ambitieuse EDF a mis en place un dispositif permettant aux jeunes de se porter candidat sur les offres de formation par apprentissage. Ce dispositif est accessible sur le site Internet « [edfrecrute.com](http://edfrecrute.com) »



## Création de Sections de formation par Apprentissage en Lycées (CFA ou UFA de CFA)

Certains établissements publics d'enseignements (lycées professionnels, lycées technologiques) ont déjà mis en place un CFA, une ou plusieurs sections d'apprentissage (ou une ou plusieurs unités de formation par apprentissage en partenariat avec un CFA privé).

L'Académie d'Aix-Marseille souhaite conformément aux orientations académiques définies par le Recteur, développer progressivement son offre de formations par apprentissage en complément à l'égard des mêmes formations déjà proposées sous statut scolaire ou étudiant (CAP, BEP, BAC PRO, BTS, MC).

Afin de soutenir le développement de l'apprentissage, EDF et l'Académie échangeront un certain nombre d'informations permettant de faciliter l'accueil des apprentis.

A titre d'exemple :

- EDF mettra à disposition de l'Académie, la liste des offres d'apprentissage proposées dans la Région
- L'Académie communiquera à EDF, la liste des établissements qui dispensent les spécialités recherchées par EDF afin d'envisager des partenariats dans le domaine de l'apprentissage.

EDF et l'Académie mettront en place une organisation et une cartographie afin de faciliter l'accueil des apprentis.

EDF et l'Académie conviennent de favoriser dans ce cadre l'accueil des élèves des établissements des quartiers sensibles ainsi que celui des élèves handicapés.

*EDF à travers la taxe d'apprentissage soutiendra les projets des établissements qui s'engagent à contribuer au développement et à la qualité de la formation par apprentissage.*

### **2.4 Former les salariés d'EDF**

#### - Formation continue des salariés d'EDF

L'académie mettra à disposition d'EDF le catalogue des formations disponibles afin de faciliter l'intervention des GRETA. Par ailleurs, EDF trouvera sur le site : [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com) toutes les informations utiles à ses salariés.

EDF pourra ainsi solliciter le réseau des GRETA pour :

- accompagner l'évolution des compétences de ses salariés
- former ses nouveaux salariés (contrats de professionnalisation)
- établir des bilans de compétences des agents qui en feraient la demande,
- professionnaliser les agents qu'elle choisit comme tuteurs ou maîtres d'apprentissage.

Par ailleurs, les apports de l'Education Nationale (enseignement supérieur) dans le domaine de la maîtrise de l'énergie seront valorisés.

## **2.5 Valider les acquis de l'expérience**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le Centre académique de validation des acquis (CAVA) pourra être sollicité par EDF dans le cadre de la V.A.E.

L'académie mettra à disposition d'EDF la liste des centres locaux d'accompagnement à la validation (CLAVA) afin de faciliter l'instruction et l'accompagnement des dossiers des agents EDF candidats à la VAE.

## **2.6 Former des personnels de l'Education Nationale**

### **- Formation continue de personnel de l'Education Nationale**

EDF a développé un grand nombre de documents d'information et de supports pédagogiques (mallettes, jeux, conférences, vidéo...) dont l'ensemble des enseignants peuvent disposer par simple demande sur le site Internet « [www.edf.com](http://www.edf.com) », sous la rubrique enseignants.

En complément de cette documentation facilement accessible, le partenariat entre EDF et l'Académie portera sur :

- l'accueil à EDF de personnels de l'Education Nationale en stages individuels ;
- la formation des enseignants volontaires pour participer aux campagnes sécurité et développement durable décrites ci-dessus.

## **Article 3 : Favoriser l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise :**

### **3.1 Mise en place d'un dispositif d'information des jeunes à l'issue des formations professionnalisantes**

EDF et l'Académie conviennent de mettre en place en tant que de besoin *un dispositif d'information des élèves à propos des perspectives d'emploi dès lors que ces derniers pourraient être identifiés en fin d'année scolaire.*

*Ce dispositif d'information d'élèves ou d'étudiants au sein des lycées professionnels et technologiques concernera exclusivement les élèves de formations professionnalisantes de classes terminales (notamment BAC PRO et BTS ).*

### **3.2 Valorisation des formations scientifiques et techniques**

EDF et l'Académie partagent la préoccupation quant aux « vocations » scientifiques et techniques face aux besoins de recrutement à court et moyen terme.

- EDF a développé un grand nombre de documents d'information et de supports pédagogiques (mallettes, jeux, conférences, vidéo...) dont tous les enseignants peuvent disposer sur simple demande sur le site Internet [www.edf.com](http://www.edf.com) sous la rubrique enseignants. Ces documents présentent notamment les principaux ouvrages de production (centrales nucléaires, barrages, éoliennes...) et de transport d'électricité d'EDF et constituent une bonne vitrine des métiers techniques.

- En complément de ces supports EDF peut, à la demande de l'Académie, participer à des présentations de ses métiers, diffuser des témoignages à l'occasion de conférences inter-entreprises.
- EDF et l'Académie chercheront par ailleurs à valoriser les métiers techniques auprès des jeunes filles.
- L'accueil des jeunes en entreprise évoqué ci-dessus reste le moyen privilégié pour illustrer la diversité et l'attrait des métiers techniques.

#### **Article 4 : Concertation à propos de la carte des formations**

L'Académie d'Aix-Marseille consultera EDF à propos des besoins d'adaptation des formations et des diplômes aux évolutions économiques et techniques ainsi qu'à propos des décisions d'ouvertures, transformations ou fermetures de formations professionnelles émanant des lycées professionnels et technologiques.

Par ailleurs, l'Académie et EDF se concerteront afin de mettre en œuvre des actions contribuant à développer des vocations scientifiques et techniques prenant en compte les besoins de recrutement à court et moyen terme.

#### **Article 5 : Mise en œuvre de la convention**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par les signataires.

Un plan d'actions sera défini chaque année entre les services compétents de l'Académie et d'EDF.

Un double dispositif de pilotage sera mis en œuvre :

- Une rencontre technique sera organisée en début d'année, mois de février par exemple, afin de partager le bilan de l'année écoulée et arrêter les actions à reconduire ou à initier pour l'année en cours.
- Les signataires de la convention se rencontreront en mai ou juin de l'année en cours afin de valider le bilan de l'année écoulée et le nouveau plan d'actions arrêté lors des réunions techniques.

Pour EDF le correspondant est :

Annie DESSAUX, Cadre RH à la Direction Régionale de l'Emploi – Tél : 04 88 56 66 14

Pour l'Académie le correspondant est :

Roland KASTLER, Rectorat (DAET) – Tél : 04 42 93 88 04

#### **Article 6 : Confidentialité**

Les informations recueillies dans l'Académie et dans les unités d'EDF à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ont un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent à un devoir de discrétion concernant les informations auxquelles elles pourraient mutuellement avoir accès autres que celles explicitement visées aux fins

pédagogiques de la présente, et à respecter la stricte confidentialité de certaines d'entre elles qui pourraient leur avoir été signalées par tout moyen comme ayant un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent également à informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées, personnels enseignants et bénéficiaires des différentes actions, de ce devoir de discrétion et de confidentialité et à le faire respecter.

L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat ne peut intervenir sans le consentement des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants sont, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence à EDF

Réciproquement, cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Académie. EDF s'engage notamment à respecter le caractère confidentiel des évaluations des élèves lors des périodes de formation en entreprise.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle peut conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes, et arrêtés d'un commun accord, font l'objet d'un avenant et peuvent se traduire par des conventions locales entre une unité EDF et un établissement scolaire.

Elle peut être résiliée par l'Académie ou par EDF sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix en Provence, le 05 mars 2008, en deux exemplaires originaux.

Pour l'Académie d'Aix-Marseille

Pour EDF

Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR,  
Recteur de l'Académie,  
Chancelier des Universités

Monsieur Hugues de JUBECOURT  
Directeur Régional de l'Emploi  
Méditerranée d'EDF